

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2098

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot,  
M. Orphelin et Mme Chapelier

-----

**ARTICLE 37**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à supprimer les nouvelles dérogations supplémentaires liées à « l'évolution prévisionnelle à moyen terme du trafic aérien à la date prévue d'achèvement de l'opération », à l'évolution prévisionnelle « des émissions des aéronefs », et à leur « compensation ».

En l'état, les dispositions de l'alinéa 4 organisent le contournement manifeste de la proposition SD-E3 de la Convention Citoyenne pour le Climat.